

Pourquoi une évolution tarifaire en 2022 ?

Comment payer votre facture d'eau ?



**Régie
des Eaux**
du Pays Bellegardien

1 Protéger la ressource et améliorer la qualité des rejets dans l'environnement

De nouvelles obligations réglementaires ont été mises en place et nécessitent de lourds investissements pour protéger et éviter le gaspillage de la ressource en eau (restauration des stations d'épuration, amélioration des infrastructures de traitement...)

2 Amélioration de l'eau potable

Ces nouvelles réglementations engendrent aussi de nouveaux traitements de l'eau potable qui sont plus coûteux.

3 Renouvellement du patrimoine existant

Depuis la prise en charge du service des eaux par la CCPB en janvier 2020, la Régie des Eaux du Pays Bellegardien doit mettre à niveau toutes les infrastructures existantes pour une meilleure gestion de l'eau. En effet, beaucoup d'infrastructures sont vieillissantes et nécessitent de gros investissements.

Vous pouvez payer votre facture :

Par internet :

www.ccpb01.fr - Rubrique Services et Démarches - Eau et Assainissement
eauxpaysbellegardien.phaseo.fr

En utilisant votre identifiant et votre mot de passe présents sur votre facture.

Par virement bancaire :

N°IBAN: FR76 1007 1010 0000 0020 0822 006
BIC : TRPUFRP1

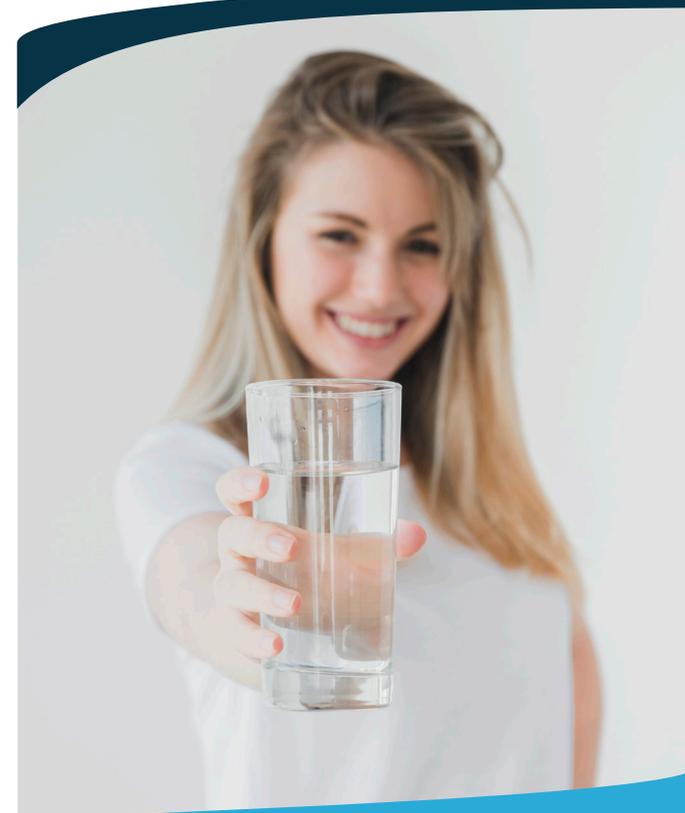
Par prélèvement à l'échéance, sur demande et présentation de votre RIB auprès de nos équipes.

Par carte bancaire à l'accueil de la Régie.

Par chèque bancaire à l'ordre de la Régie des Eaux du Pays Bellegardien

Par espèces, à l'accueil de la Régie et dans la limite de 300€

Par mesure sanitaire, merci de privilégier les paiements en ligne, les prélèvements et les virements.



Pour contacter la Régie des Eaux du pays Bellegardien

 04 50 13 87 70 

 177 rue Santos Dumont
Châtillon-en-Michaille
01200 Valsérhône



Lundi au jeudi:
8h - 12h / 13h30-
17h
Vendredi :
8h - 12h / 13h30-
16h30

 accueil@eauxpaysbellegardien.fr

Évolution tarifaire 2022

Ce qui change pour vous.

Madame, Monsieur,

L'eau, cette ressource à préserver, parce qu'indispensable à toute forme de vie, semblait inépuisable sur notre territoire. Or ces dernières années, la situation a fortement régressé, le dérèglement climatique nous impose de revoir la gestion de son cycle. En effet, en période de sécheresse, certaines de nos communes subissent des pénuries d'alimentation en eau potable, inquiétantes pour l'avenir. Parallèlement, nous devons également améliorer considérablement la qualité des rejets de nos stations d'épuration qui se font dans des milieux de plus en plus fragilisés, notamment en période estivale.

Le transfert de compétences eau et assainissement à l'échelle de la CCPB est un atout qui nous permet d'avoir une vision large de la ressource et des dispositifs de traitement des eaux usées.

Sachez que nous avons la chance de disposer d'une ressource en eau qui reste suffisante, sur l'ensemble du territoire, ce qui devrait nous permettre de distribuer une eau de qualité à tous les habitants du Pays Bellegardien. Néanmoins, d'importants travaux sur nos infrastructures doivent être réalisés. Pour ce faire, nous devons trouver les moyens de les financer, ce qui a conduit les élus du territoire à réajuster le prix des services de l'eau et de l'assainissement.

Il n'est jamais facile d'être dans l'obligation de voter une augmentation tarifaire, mais il est totalement inenvisageable de priver certains habitants de l'accès à l'eau potable de qualité.

C'est le moment d'être encore plus solidaire et d'avoir l'esprit communautaire pour les générations futures, il est maintenant nécessaire d'agir ensemble.

Le Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux du Pays Bellegardien

LES GRANDS CHANGEMENTS SUR VOTRE FACTURE

EAU POTABLE

Uniformisation de la **part fixe annuelle** à

60€* HT

Changement de la part variable de l'eau au m³ / HT

	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Bellegarde	1,35	1,42
Billiat	1,18	1,28
Champfromier	1,50	1,54
Chanay	1,43	1,48
Châtillon	0,82	0,98
Confort	1,60	1,63
Giron	1,02	1,14
Injoux Genissiat	1,88	1,86
Lancrans	1,62	1,64
Lhopital	2,20	2,13
Montanges	1,31	1,38
Plagne	1,10	1,21
Saint Germain de Joux	1,30	1,38
Surjoux	2,55	2,42
Villes	1,10	1,21

A terme, les tarifs seront uniformisés sur l'ensemble des communes.

*Retrouvez tous les tableaux comparatifs de prix sur le site www.ccpb01.fr

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Uniformisation de la **part fixe annuelle** à

50€* HT

Uniformisation de la **part variable au m³** en fonction de votre consommation annuelle

DE 0 À 120M³
1,60 € HT/M³

DE 120 À 500M³
2,20 € HT/M³

PLUS DE 500M³
2,30 € HT/M³

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Uniformisation de la **redevance annuelle** à

30€* HT

Pour un foyer en assainissement collectif consommant environ 120m³ par an, le coût moyen mensuel est de

49 €/MOIS TTC